

Déclaration conjointe sur l'approfondissement de la coopération en matière de flexibilité du système électrique entre la France et l'Allemagne

En marge du Conseil Energie de l'UE, la Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques, Agnès Pannier-Runacher, et le Secrétaire d'État du ministère fédéral allemand de l'Économie et de la Protection du Climat, Sven Giegold, ont échangé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action conjoint entre la France et l'Allemagne sur la flexibilité des systèmes électriques, adopté le 29 mai 2024.

Dans le cadre de cette collaboration, ils reconnaissent l'électrification comme l'une des stratégies clés pour atteindre les objectifs de neutralité climatique de l'UE d'ici 2050, ce qui nécessite un système énergétique plus flexible, notamment à travers la production d'électricité pilotable, le stockage et la réponse à la demande.

Ils identifient deux priorités supplémentaires pour leur travail conjoint :

1/ Optimiser le système électrique et assurer la sécurité d'approvisionnement, dans le cadre de l'agenda sur la compétitivité, en se concentrant sur les éléments clés suivants :

- Élaborer une compréhension commune des besoins, des coûts et bénéfices en matière de flexibilité, de tarifs, de réseaux électriques, de stabilité du système et des capacités d'interconnexion, nécessaires aux niveaux national et européen afin de garantir à la fois l'atteinte des objectifs de satisfaction de la demande future et de permettre une électrification compétitive de l'économie européenne ;
- Les coûts du système électrique devraient être évalués et optimisés en permanence ;
- Le rôle des différents leviers de flexibilité, tels que le stockage, pour intégrer les pics de production photovoltaïque dans le système électrique devrait être examiné plus en détail ;
- Les mécanismes de capacité sont reconnus comme l'un des outils pertinents pour développer la flexibilité sur le marché de l'électricité. L'identification de bonnes pratiques sur la conception de ces mécanismes est nécessaire également au niveau de l'UE.

2/ Développer une électrification flexible du secteur des transports en se concentrant, entre autres, sur les éléments clés suivants :

- Partager des expériences et des meilleures pratiques sur les programmes de soutien financier public appropriés et efficaces pour les véhicules électriques et l'innovation technologique ;
- Supprimer les obstacles à une intégration efficace et intelligente des voitures électriques dans le système électrique, en particulier en vue de développer la recharge intelligente et bidirectionnelle ;
- Assurer un développement bien coordonné, approprié et optimisé de l'infrastructure électrique pour intégrer les véhicules électriques dans les réseaux de distribution, en particulier les stations de recharge et la recharge bidirectionnelle ;
- Accélérer les procédures d'octroi de permis pour les infrastructures de réseau de transport et de distribution ;
- Garantir des prix de l'électricité flexibles pour le secteur des transports, qui soient suffisamment bas lorsque la part des énergies renouvelables dans le système est élevée.

Ils conviennent en outre de poursuivre leurs échanges de vues et le partage de leurs expériences sur ces priorités de travail, en s'appuyant également sur leurs Coprésidences de la coalition européenne en faveur de la recharge bidirectionnelle.